

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dument convoquée et tenue le lundi 22 août 2022, à 19 H 30, au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang

1. Mot de bienvenue
2. Signification de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 22 août 2022, à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté, conseiller	siège no 5

SONT ABSENTES :

Madame Katrine Cormier, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3
Madame Isabelle Trépanier, conseillère	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier.

1. MOT DE BIENVENUE

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Lucien.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2022-08-197

4. **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a adopté le règlement 2018-088 qui régit la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité est constitué de cinq (5) personnes, soit deux (2) conseillers ou conseillères et de trois (3) membres résidents de Saint-Lucien ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-252, qui mandatait les deux (2) membres du conseil municipal actuel pour siéger au comité consultatif d'urbanisme, mais ne mentionnait pas le nom des trois (3) résidents de Saint-Lucien ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres du Comité est fixée à deux (2) ans maximum et qu'il est renouvelable sur résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-088 permet d'adjoindre des personnes-ressources au Comité dont les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ de maintenir la résolution 2021-12-252 qui mandatait comme élus monsieur Michel Côté, conseiller, et madame Katrine Cormier conseillère ;

- De nommer monsieur Raymond Breton résident, monsieur Gilles Provencher résident, et monsieur Jean-Paul Lefebvre, résident comme membres du comité consultatif d'urbanisme ;
- D'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, madame Maryse Collette, mairesse et madame Nadine Pearson-Bouchard, inspectrice en bâtiment, en environnement et aux infrastructures municipales, à siéger comme personnes-ressources sans droit de vote tel que stipulé dans le règlement 2018-088.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2022-08-198

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2022-08-199

Maryse Collette
Mairesse

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier